



# PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

DATE D'APPROBATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : Le 22 mars 2022

NOM DE L'ÉCOLE : <i>Sacré-Cœur</i>	ÉCOLE : <input checked="" type="checkbox"/> PRIMAIRE <input type="checkbox"/> SECONDAIRE	DATE : Mars 2022	NOMBRE D'ÉLÈVES :		NOM DE LA DIRECTION :
			221		<i>Catherine Blanchet</i>
			FILLES :	GARÇONS :	PERSONNE CHARGÉE DE COORDONNER L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :
			114	107	<i>Catherine Blanchet</i>

## OBJECTIF :

*Ce plan s'inscrit dans la poursuite des objectifs de la Convention de gestion et de réussite éducative, plus précisément à l'atteinte du but 4 de la Convention de partenariat : l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements. Il s'inspire également des valeurs du Projet éducatif de l'école.*

## NOM DES PERSONNES FAISANT PARTIE DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :

*Notre comité de bienveillance est composé des membres suivants : Karine Gagné, psychoéducatrice, Manon Desbiens éducatrice spécialisée, Caroline Morin, responsable du service de garde, Maryse Guay, enseignante, Nancy Couture, enseignante et Catherine Blanchet, directrice.*

## NOTRE SITUATION

### NOS FORCES ET NOS DÉFIS:

- 86 élèves ont participé au sondage version « pilote » en 2021-2022 (tous les élèves du 3<sup>e</sup> cycle).
- 86% des élèves se sentent en sécurité à l'école.
- 80% de nos élèves nomment n'avoir jamais subi de violence verbale (dans 10% des cas, à une ou deux occasions).
- 94% de nos élèves nomment n'avoir jamais subi de violence électronique ou en lien avec leur orientation sexuelle (92%).
- 80% de nos élèves nomment n'avoir jamais subi de violence physique (dans 17% des cas, à une ou deux occasions).
- 70% de nos élèves savent qu'ils peuvent se référer à un adulte en cas de besoin (membre du personnel, parent, ami), mais 50% des élèves nomment ne pas avoir parlé à un adulte (8 élèves).
- Les principaux lieux de conflits sont la cour d'école et le transport scolaire.
- La stabilité du personnel (enseignants, surveillants, TES) favorise la cohérence des interventions d'une année à l'autre.

### NOS PRIORITÉS D'ACTION :

- Sensibiliser les jeunes à l'importance de dénoncer et bonifier les outils pour soutenir cette dénonciation.
- Lors d'une dénonciation, rassurer l'élève à l'effet que la situation est prise en charge. S'assurer de faire un retour auprès de la victime après l'intervention afin que cette dernière puisse réaliser que l'adulte a réagi et que la situation est réglée.
- Assurer un suivi avec les parents des élèves (victime ou intimidateur) par l'enseignant(e) ou la direction selon la situation.

- Projet-pilote au 2<sup>e</sup> cycle « ateliers Moozoom » pour développer les habiletés sociales des élèves.
- Jumelage dans les autobus en début d'année entre les élèves du 3<sup>e</sup> cycle et ceux du préscolaire et du 1<sup>er</sup> cycle afin d'assurer la sécurité des plus petits.
- « Tournée intimidation », réalisée par la psychoéducatrice à l'automne, dans toutes les classes de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année : différence entre conflit et intimidation, rôle des acteurs (témoin, victime, intimidateur), outils pour les élèves (quoi faire?), accompagnement des adultes, etc.
- Passation d'un sondage annuel par la direction pour mieux comprendre la perception des élèves et réguler nos moyens d'action annuels.
- Gestion des conflits inspirée de la méthode *Vers le pacifique* (voir agenda de l'élève).
- Conseil de coopération dans certaines classes.
- Enseignement explicite des comportements attendus en lien avec les règles de civilité. Remise mensuelle de certificats pour souligner, entre autres, les comportements pacifiques.
- Organisation de différentes activités dans divers lieux sur l'heure du dîner (au service de garde, dîner en classe, activité sportive au gymnase, projets spéciaux en soutien aux apprentissages) afin de répartir les élèves et favoriser l'émergence d'intérêts divers.
- Horaire différencié (2 groupes) sur l'heure du dîner pour réduire l'affluence sur la cour d'école et laisser plus d'espace à chacun + zones délimitées sur la cour d'école en fonction du niveau scolaire.
- Sensibilisation aux différences de chacun (exemple : atelier donné aux élèves par la psychologue scolaire sur les particularités des élèves de la classe TSA).

- Visuels clairs dans des lieux ciblés de l'école à l'effet que l'intimidation à Sacré-Coeur, c'est « non » (salles de bain, vestiaires, cafétéria).
- Récréations guidées avec accompagnement d'une éducatrice lors de conflits entre élèves.
- Rencontre spécifique de certains groupes d'élèves, au besoin.
- Référence aux professionnelles de notre école et suivi au besoin.
- Interaction par le personnel auprès de tous les élèves.
- Concertation et communication avec les surveillantes du dîner.
- Ateliers offerts par les policiers de la Sûreté du Québec (du préscolaire à la 6<sup>e</sup> année) :
  - Sécurité dans les autobus (préscolaire);
  - Le métier/rôle de policier (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année);
  - Gang de choix (5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année)
  - la loi 12-17 ans, l'intimidation et la Cyberintimidation (6<sup>e</sup> année).
- Participation active de la responsable du service de garde dans les réunions du personnel et les comités de travail portant sur la vie scolaire (arrimage sur le plan des interventions à préconiser).
- Mise en place d'une « Zone zen » à l'extérieur pour permettre à un élève de décanter avant de faire une intervention.
- Proposition d'une « Journée rose » (ex : dernier mercredi du mois) pour souligner la journée internationale contre l'intimidation (but : garder le sujet vivant).
- À venir : initiatives pour rappeler aux élèves que l'adulte est présent (ex : chandail « Je suis là pour toi »).

**VOICI LES MOYENS QUE NOUS PRENONS POUR TRAVAILLER EN ÉQUIPE AVEC LES PARENTS :**

- Transmission des documents en lien avec l'intimidation et la violence.
- Appels et suivis aux parents des victimes et des agresseurs lors d'événements liés à la violence et à l'intimidation.
- Suivi et informations en lien avec le comportement des élèves à leur parent (dans le Reflet)

***De plus, le CSSHHC dispose d'un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence. Vous y retrouverez :***

- Quoi faire pour signaler un acte d'intimidation ou de violence ou pour formuler une plainte.
- Les actions qui pourront être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne.
- De quelle manière nous assurons la confidentialité des signalements ou plaintes.
- Le soutien que nous pouvons offrir à la victime, l'auteur ou témoin d'un acte.
- Les sanctions qui pourraient s'appliquer.
- Le suivi qui sera donné aux signalements.
- Les rôles de chacun pour lutter contre l'intimidation et la violence.